

Règlement intérieur BMX Corbenois Pays d'Alençon

Mise à jour : juin 2026

Chaque personne inscrite au club doit connaître ces règles et les respecter.

1. Les règles générales

- Toute personne inscrite au club doit respecter ce règlement.
- Chaque adhérent doit lire et signer ce règlement en début de saison. Pour un enfant, un parent ou un tuteur signe aussi.
- Le Bureau du club peut changer ce règlement à tout moment.
- L'entraîneur peut faire respecter ce règlement pendant les entraînements.

2. L'inscription et la licence

Pour faire du BMX au club, il faut une licence de la FFC (Fédération Française de Cyclisme).

Une nouvelle inscription :

- Le pilote fait un essai sur la piste avec les entraîneurs.
- Les entraîneurs vérifient que le pilote peut : faire du vélo sans roulettes et sans aide, pédaler debout, se comporter en sécurité dans le groupe, écouter et respecter les consignes.
- Si l'essai se passe bien, le pilote rejoint un groupe d'entraînement.
- Si l'essai ne se passe pas bien, l'entraîneur peut refuser l'inscription.
- Après l'essai, la famille doit : donner les documents complétés au Bureau, payer la licence et le maillot, faire la demande de licence sur le site de la FFC.
- Il faut faire tout cela dans les 15 jours après l'essai. Sinon, l'inscription n'est pas valable.

Le renouvellement de la licence, chaque année :

- Le licencié doit renouveler sa licence selon le calendrier de la FFC.
- Avant le 30 novembre, chaque adhérent doit : faire sa demande de licence, payer la licence et l'adhésion pour l'année suivante.
- Si ce n'est pas fait, le pilote ne peut plus rouler à partir du 1er janvier.
- Un changement de groupe doit être validé par les entraîneurs.

Le prix de l'adhésion :

- Le prix est fixé chaque année par le Bureau.

La licence :

- Le pilote devient membre du club quand il a payé la cotisation, c'est-à-dire l'adhésion et la licence.
- En échange, il reçoit une licence de la FFC.
- Cette licence permet de participer aux entraînements et, s'il le souhaite, aux compétitions.
- Cette licence donne aussi une assurance pendant les entraînements et les compétitions.

3. Le matériel obligatoire

Sur la piste, le pilote doit avoir :

- un vélo qui fonctionne bien
- un casque intégral homologué, bien attaché
- des vêtements à manches longues

- un pantalon de BMX, ou un pantalon long type jean (le jogging est interdit)
- des gants (pas de mitaines)
- des chaussures fermées, bien lacées
- des chaussettes qui couvrent les chevilles

Le matériel doit être en bon état. C'est important pour la sécurité de tous les pilotes.

Le matériel appartient au pilote. Le club ne répare pas les vélos personnels.

Le pilote doit surveiller son matériel. Le club n'est pas responsable si le matériel est abîmé ou volé sur le site.

Les pédales automatiques doivent être validées par l'entraîneur, à partir de la catégorie U15.

Le pare-pierre et la minerve sont conseillés, mais pas obligatoires.

4. Les entraînements

- Pour venir aux entraînements, l'adhésion doit être payée.
- En cas de mauvais temps, le club peut annuler ou changer les horaires. Cela protège la piste et la santé des pilotes. Le club informe sur ses réseaux sociaux, si possible.
- Chaque pilote doit se noter sur la feuille de présence au début de la séance.
- Il est conseillé de venir régulièrement, et de respecter son groupe et ses horaires (échauffement et étirements compris).
- Un pilote ne peut pas partir avant la fin de l'entraînement sans prévenir l'entraîneur. C'est une question de sécurité.
- Chaque parent doit vérifier que l'entraînement a bien lieu avant de laisser son enfant seul, et venir le chercher au local à l'heure prévue.
- Le club est responsable de l'enfant seulement pendant les heures d'entraînement. En dehors de ces heures, le club n'est pas responsable.
- Chaque pilote doit apporter une gourde d'eau à chaque entraînement.
- Si le règlement n'est pas respecté, le club n'est pas responsable en cas de problème pendant l'entraînement.
- Un pilote roule seulement sur l'entraînement où il est inscrit (sauf les enfants de membres qui aident sur l'entraînement).

5. La piste

- L'accès à la piste est réglementé par la mairie.
- Il est interdit de fumer sur la piste et autour de la piste.
- Chacun doit garder la piste et le local propres.
- La grille de la piste s'utilise seulement pendant les entraînements et les compétitions.
- Le pilote doit rouler dans le bon sens de la piste, sauf si l'entraîneur demande un exercice particulier.

6. Le comportement attendu

- Le pilote et sa famille doivent respecter les entraîneurs, les autres pilotes, les membres du club et les bénévoles.
- Chacun doit être poli pendant les entraînements. Une mauvaise conduite ou des mots incorrects peuvent être sanctionnés.
- Chacun doit avoir un comportement sportif et fair-play.
- Le pilote doit respecter les installations du club.
- Les parents s'engagent à participer à la vie du club : entretien de la piste, aide lors des événements, etc.

7. Les sanctions

Si un licencié ne respecte pas ce règlement, le Bureau peut décider :

- 1er avertissement : le pilote est exclu d'un entraînement.
- 2e avertissement : le pilote est exclu de plusieurs entraînements et/ou ne sera pas inscrit à une compétition.
- 3e avertissement : le pilote est exclu définitivement du club, sans remboursement.

8. En cas d'accident

- En cas d'accident pendant un entraînement ou une compétition, il faut faire une déclaration au secrétariat. Cela peut être fait par la personne concernée ou par deux témoins.
- L'entraîneur ou un membre du Bureau peut appeler les secours si besoin.

9. Les compétitions

- Un pilote qui participe à une course doit avoir un équipement conforme : tenue, vélo, plaques.
- Le maillot du club est obligatoire pour toutes les compétitions et sur le podium, sauf si le pilote est sélectionné en équipe départementale, régionale, nationale, ou pour des courses européennes.
- Pour une première compétition, le pilote doit demander l'accord de son entraîneur.
- L'inscription à une course se fait sur le site du club, avant la date limite en laissant un commentaire sur la page de la compétition. (ex : Pouvez inscrire *Prénom Nom* à la compétition ? Merci)
- Après la date limite, les frais d'inscription sont à la charge du pilote, avec des frais supplémentaires.
- Si le pilote ne participe pas ou se désiste après la date limite, il doit rembourser les frais d'inscription, sauf certificat médical. La compétition suivante est alors aussi à sa charge.
- Le club finance l'inscription à certaines compétitions : Coupe de l'Orne et Trophée 61 (niveau départemental), Coupe de Normandie et Championnat de Normandie (niveau régional). Le club peut changer cette règle selon ses finances.
- Toutes les autres compétitions sont à la charge du pilote.
- Si les parents ne participent pas à la vie du club, le paiement des inscriptions est demandé avant l'inscription à la course.
- Chaque pilote doit connaître le règlement de la course à laquelle il participe.
- Les déplacements pour les courses sont à la charge du pilote, sous la responsabilité des parents.
- Un pilote mineur, c'est-à-dire de moins de 18 ans, doit être accompagné d'un représentant légal, qui peut prendre des décisions si besoin.
- Pendant les compétitions, les pilotes restent sous la responsabilité de leurs parents.

Signature du pilote : _____

Signature du/des représentant(s) légal(aux) : _____

Date : _____